Direction
départementale
des Territoires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'INDRE

LA DEMANDE EST A ADRESSER
AU SERVICE SUIVANT :

DDT DE L'INDRE
Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Agro-Environnement- Chasse-Forêt
Boulevard George Sand – CS60616
36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 53 26 43
Courriel : ddt-chasse@indre.gouv.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE TIR ESTIVAL DU SANGLIER

POUR LES TERRITOIRES NON BÉNÉFICIAIRES D'UN PLAN DE CHASSE POUR LA CAMPAGNE 2023-2024

Pratique : La demande d'autorisation peut être faite directement en ligne sur la téléprocédure dédiée : www.indre.gouv.fr, rubrique « Agriculture, développement rural, forêt, chasse ».

Nom/Prénom du détenteur du droit de chasse .....
.....

A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

Adresse .....
.....
.....

Commune .....

E-mail :……

Tél :……**Port** ……..…

Commune de ……..……, **Lieu(x)-dit(s)** :……...……**surface de** … ha

Commune de ……..……, **Lieu(x)-dit(s)** :……...……**surface de** … ha

Commune de ……..……, **Lieu(x)-dit(s)** :……...……**surface de** … ha

❑ sollicite, pour les territoires désignés ci-dessus, l'autorisation de tirer à l'approche, à l'affût ou en battue le sanglier du **01 juin 2023 au 14 août 2023.**

- Je m'engage à transmettre à la DDT **avant le 15 octobre 2023** un compte rendu des prélèvements réalisés, y compris en cas de bilan nul.

- Je certifie disposer de la délégation écrite du droit de chasse des propriétaires sur les territoires faisant l'objet de la présente demande pour l'année concernée (cette délégation pourra être demandée en cas de contrôle).

Recommandation : Pendant la période de chasse anticipée, le titulaire et ses mandataires sont encouragés à prélever les sangliers jeunes et de moins de 40 kg.

A……**le**……

Signature du demandeur :